

A propos de la notion de «cadastre»

Autor(en): **Wicki, Fridolin**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Cadastre : revue spécialisée consacrée au cadastre suisse**

Band (Jahr): - **(2014)**

Heft 14

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-871524>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

A propos de la notion de «cadastre»

Pourquoi «cadastre» se présente-t-elle comme la «Revue spécialisée consacrée au cadastre suisse», alors qu'il existe d'autres cadastres aux côtés de celui qui porte sur la propriété foncière? C'est pour répondre à cette question que la genèse de la notion de «cadastre» va être évoquée dans la suite et qu'une définition va être proposée afin de lever toutes les incompréhensions.

Des incertitudes pèsent sur la provenance de la notion de «cadastre». Pour certains, ce terme tire son étymologie du mot grec «καταστικόν/katástichon» qui signifie «liste d'enregistrement», pour d'autres, en revanche, ses origines sont à chercher du côté du latin, plus précisément du mot «capitastrum» (déformé en «catastrum»), que l'on pourrait traduire par «registre de capitation (imposition levée par individu)». C'est au début du XIX^e siècle que la notion de «cadastre» a commencé à s'établir en Europe. En France, les idées de justice et d'égalité véhiculées par la Révolution Française ont conduit les autorités à entreprendre une mensuration complète du territoire national, afin de disposer d'informations fiables portant sur la propriété foncière dans le pays et de lever des impôts sur cette base. Le nom de «cadastre» a été donné à l'ensemble des informations ainsi recueillies. En Suisse, les premières lois cadastrales ont été adoptées en 1803. Les travaux de mensuration correspondants ont suivi et les cadastres ont peu à peu été mis en place¹.

Si le cadastre a été créé dans une optique fiscale, les informations foncières recueillies ont commencé à servir aussi, dans de nombreux pays européens, à partir du milieu du XIX^e siècle – époque à laquelle le commerce de la propriété foncière a débuté –, à protéger la propriété foncière relevant du droit privé. Aujourd'hui encore, certains cadastres restent profondément marqués par cette double finalité. C'est par exemple le cas en Autriche, où les deux tâches sont clairement séparées: «cadastre des limites» (Grenzkataster), dévolu à la protection de la propriété relevant du droit privé d'un côté, et «cadastre des impôts fonciers» (Grundsteuerkataster), base du calcul des impôts fonciers, de l'autre.

A l'heure actuelle, on retrouve en Suisse la dénomination de «cadastre» dans divers autres domaines. On l'utilise généralement pour désigner des répertoires systématiques d'objets ou de droits de même nature. On parle ainsi de cadastre des sites pollués, de cadastre du bruit, de cadastre solaire, de cadastre viticole ou de cadastre des conduites. A l'instar du cadastre de la propriété fon-

cière, ils comportent en principe une partie graphique (un plan) et un répertoire (un registre). Désormais, ces deux composantes sont le plus souvent gérées conjointement au sein d'un système d'information géographique (SIG). En conséquence, la notion de «cadastre» est aujourd'hui aussi bien utilisée dans un sens strict, limité à des droits détenus sur des biens-fonds, que dans un sens large, étendu à des répertoires géographiques systématiques.

Le «système cadastral suisse» contient des informations qui se fondent sur la notion de «cadastre» telle qu'elle est comprise au sens strict. Il y a donc un accord parfait entre la désignation employée et l'étymologie rappelée précédemment, de sorte qu'il est légitime et pleinement justifié de donner le nom de «cadastre» à notre revue spécialisée et à notre site Internet. Le contenu géré par le système ainsi dénommé nous amène à donner la définition suivante à la notion de «cadastre», laquelle s'appuie sur celle adoptée par la Fédération internationale des géomètres (FIG)²:

Un cadastre est un système d'information officiel et public contenant des données actuelles, fiables et faisant foi qui fixent la géométrie des biens-fonds et décrivent les droits détenus sur eux (propriété, restrictions de propriété).

Fridolin Wicki
Direction fédérale des mensurations cadastrales
swisstopo, Wabern
fridolin.wicki@swisstopo.ch

¹ Rickenbacher, M. & Just, Ch. (2012). Die amtliche Vermessung der Schweiz (1912–2012) und ihre Vorgeschichte (La mensuration officielle de la Suisse (1912–2012), histoire et prélude). Dans: Cartographica Helvetica, Heft 46, p. 3–16

² FIG Statement on the Cadastre, www.fig.net/commission7 → Publications and Reports